

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Akanda : la mairie se penche sur l'assainissement des voies



Photo: SNN

Le maire de la commune d'Akanda sensibilisant les personnes ayant obstrué le domaine public.

SNN
Libreville/Gabon

LES travaux d'assainissement des voies de la commune d'Akanda évoluent positivement. Dans la journée de samedi, le maire de cette commune, Yvon Patrick Rombogouera, s'est rendu à Amissa-Transfo pour s'assurer des progrès desdits travaux qui concernent l'aménagement d'un tronçon d'un linéaire d'un peu

plus de 3 km.

Il s'agit pour la société adjudicataire de procéder à la pose des pavés et à la création des conduites d'évacuation d'eau. Une réalisation qui fait suite à la demande des habitants de cette zone qui n'en pouvaient plus des inondations à la moindre pluie et de la boue qui les empêchaient de sortir de leurs domiciles pour vaquer à leurs occupations.

Les travaux vont bon train

et les consignes données par l'édile de la commune sont respectées par le maître d'œuvre. " Cette voie est un ouvrage que nous avons décidé de réaliser suite aux nombreuses plaintes de nos compatriotes qui résident

dans cette zone. Notre souhait est de les soulager et d'améliorer leurs conditions de vie. Les choses évoluent et nous sommes satisfaits", explique le maire d'Akanda.

L'édile s'est néanmoins insurgé contre l'incivisme

de certaines personnes qui empiètent sur le domaine public et empêchent le bon déroulement des travaux. "Il est regrettable de constater qu'il y a des personnes qui ont construit des box et installé leurs commerces sur la voie.

Nous les avons sensibilisés et leur avons donné un délai d'une semaine pour partir. Car il est inadmissible que le bien-être du plus grand nombre soit mis à mal par une dizaine de personnes", a lancé Yvon Patrick Rombogouera.

CNSS : la Coalition a assigné l'administrateur provisoire devant le Tribunal du travail

S.A.M.
Libreville/Gabon

LA Coalition des syndicats de la CNSS a assigné, le 19 janvier dernier, l'administrateur provisoire de la CNSS, Christophe Eyi, à comparaître devant le président du Tribunal du travail. Les syndicats, entrés en grève depuis cinq semaines, lui reprochent notamment d'user de subterfuges pour ne pas leur verser leur prime relative au 13e mois. L'audience ayant eu lieu le 30 janvier passé, la décision du tribunal sera rendue le 8 février prochain.

"Nous pensons qu'il a oublié que lorsqu'on veut

toucher à un acquis, les deux parties doivent négocier. Cela ne se fait pas de manière unilatérale. C'est pour cela que nous avons porté l'affaire devant les tribunaux. Mais nous continuons de penser que son attitude révèle un agenda caché", a affirmé hier Jocelyn Louis Ngoma, président du SYNA-CNSS. Pour rappel, la Coalition lui reproche aussi de recruter des agents alors qu'il prétend que la masse salariale est insupportable ou d'externaliser le paiement des pensions vers une microfinance privée. Ce qui est une porte ouverte à la fraude massive, estime le président du SYNA-CNSS.

COUR CONSTITUTIONNELLE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union- Travail - Justice

COMMUNIQUE

Le calendrier de la campagne de sensibilisation sur les différents aspects du processus électoral, animée par la Cour Constitutionnelle sur l'ensemble du territoire national est, en ce qui concerne le Grand Libreville, circonscrit aux communes de Libreville, Owendo et Akanda, arrêté ainsi qu'il suit ;

• Mercredi 08 février 2023 à 10h30

Lieu : siège de la cour Constitutionnelle :

Participants :

- 05 représentants par parti politique légalement reconnu ;
- 05 représentants par association à caractère politique ;
- 05 représentants par groupement de parti politique ;
- 05 représentants par association ;
- 05 représentants par Organisation Non Gouvernementale ;
- 05 représentants par syndicat.

• Jeudi 09 février 2023 à 10h30

Lieu : siège de la cour Constitutionnelle

Participants :

- Les Membres du Gouvernement ;
- Les Députés ;
- Les Sénateurs ;
- Les Membres du bureau du Conseil Economique Social et Environnemental ;
- Le Gouverneur de la Province de l'Estuaire ;
- Les Membres de la Commission de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite ;
- Les Membres de la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel ;
- Les Maires ;
- Les Maires d'Arrondissements ;
- Les Conseillers Municipaux ;
- 30 Chefs de quartier pour Libreville ;
- 15 Chefs de quartier pour Owendo ;
- 15 Chefs de quartier pour Akanda.

• Vendredi 10 février 2023 à 10h30

Lieu : Siège de la Cour Constitutionnelle

Participants :

Forces de Défense et de Sécurité

- Forces Armées : Armée de Terre, Armée de l'air, Marine Nationale, Santé Militaire, Génie Militaire (30 représentants par corps) ;
- Gendarmerie Nationale (30 représentants) ;
- Garde Républicaine (30 représentants) ;
- Police Nationale (30 représentants) ;
- Sapeurs-Pompiers (30 représentants) ;
- Sécurité Pénitentiaire (30 représentants).

• Vendredi 10 février 2023 à 15h30

Lieu : Siège de la Cour Constitutionnelle

Participants :

- Membre de la Haute Autorité de la Communication ;
- Médias nationaux publics (10 représentants par organe de presse publique) ;
- 05 représentants par organe de presse privée ;
- 02 représentants par média international.

• Samedi 11 février 2023 à 10h30

Lieu : Siège de la Cour Constitutionnelle

Participants :

Les Confessions religieuses

- 10 représentants par paroisse ;
- 10 représentants par temple ;
- 05 représentants par mouvement religieux ;
- 10 représentants par mosquée.

Fait à Libreville, le 03 février 2023

P. Le Président de la Cour Constitutionnelle
P.O. Le Doyen des Juges Constitutionnels

